



RECHERCHE HISTORIQUE

**LOUIS-MOSES, RAOUL-BENJAMIN
ET YOMTOB-MARCEL CREMIEU
UNE FRATRIE DE PATRIOTES
EXEMPLAIRES**

par

**Christiane DEROBERT-RATEL
Maitre de Conférences
à l'Université du Sud Toulon -Var**

”J'appartiens à la religion israélite et à une famille fixée en France depuis plus de cinq générations. Je suis né à Aix-en-Provence le 26 décembre 1881. Mon père, Adrien Crémieu, y est né le 22 novembre 1852. Mon grand-père, Jules Crémieu, est né à Nîmes le 18 mai 1818. Mon arrière-grand-père, Abraham Crémieu, est né à Marseille le 25 Pluviôse an IV. Il était fils de Jacob Crémieu, né à Carpentras le 12 août 1776, issu de Salomon Crémieu, né à Carpentras en 1754, qui, lors de la Révolution de 1789, a reçu, en qualité d'israélite du Comtat Venaissin, le nom de Crémieu qui était celui d'une localité du département de l'Isère. Mon père et mon grand-père ont été avocats à la cour d'appel d'Aix, membres du conseil de l'ordre et bâtonniers. Mon père a été capitaine de réserve d'infanterie”, déclare Louis Crémieu en juillet 1941, en application de la loi du 2 juin 1941.

Effectivement, au début de la Révolution, Salomon Crémieu s'établit à Aix. En l'an V, il est répertorié comme marchand, tandis que son fils Jacob est colporteur. Travailleurs et audacieux, leur enrichissement est rapide : à leurs morts, survenues respectivement en 1819 et 1849, tous deux sont qualifiés de ”propriétaires” ; Jacob Crémieu laisse plusieurs immeubles urbains et domaines ruraux. Abraham Crémieu, poursuivant cette ascension socio-économique, achète, en 1860, au marquis de Galliffet son élégant hôtel particulier, sis 15, rue Goyrand. Goûtant les arts, ce notable s'adonne à la musique et se constitue une importante collection de tableaux. Son fils Jules, lauréat de la faculté de droit d'Aix, après avoir passé son doctorat, ouvre, en 1842, un cabinet d'avocat et devient bâtonnier de 1866 à 1868. Adrien Crémieu, suivant cette voie, s'inscrit au barreau aixois en 1874 et assure cette même fonction de 1897 à 1899. Rompant avec l'endogamie judéo-comtadine, il épouse Rachel Bergel, native de Gibraltar, issue d'une excellente famille de négociants. Le jeune couple habite 24, rue du 4 septembre,

au coeur du quartier Mazarin, où voit le jour, le 14 décembre 1879, leur premier enfant, prénommé Yomtob-Marcel, en hommage à son grand-père Yomtob Bergel. Moins de deux ans plus tard, le 26 décembre 1881, la vaillante maman met au monde Raoul-Benjamin et Louis-Mosés. Adrien Crémieu vient, le lendemain, déclarer les jumeaux en mairie accompagné de deux coreligionnaires de marque : Ernest Valabrègue, son beau-frère, conseiller à la Cour d'Aix et l'avocat Benjamin Abram, futur maire, alors conseiller général des Bouches-du-Rhône.

Diverses correspondances conservées au musée Arbaud nous montrent que Jules Crémieu, respectueux des traditions, célèbre Kippour et Pessah, contribuant ainsi à l'éducation religieuse de ses petits-enfants.

Après sa mort, survenue en avril 1891, Adrien et sa famille s'installent dans l'appartement du défunt, au rez-de-chaussée du 15, rue Goyrand. Habitant un bel hôtel particulier doté d'un vaste jardin, à deux pas du lycée Mignet et de la synagogue, les trois enfants grandissent dans un milieu républicain des plus choisis. Adrien Crémieu, homme fort cultivé, féru d'ornithologie est un bibliophile. Dans le même immeuble loge Ernest Valabrègue, qui s'est acquis la réputation d'un savant jurisconsulte. L'avenir semble sourire aux trois adolescents ; les guerres, pourtant, marqueront douloureusement le destin de chacun.

TROIS JEUNES GENS A LA POURSUITE DE L'EXCELLENCE

En 1900, Louis et Raoul entreprennent leur première année de droit à la faculté d'Aix. Dès 1902, ils se distinguent en obtenant un second prix au concours de fin d'année, Louis en droit international public et Raoul en civil. Réitérant son succès, Louis s'octroie un deuxième prix de droit français en 1903.

Leur licence passée, les lauréats sont reçus avocats stagiaires, le 20 octobre 1903, à la Cour d'Aix et s'inscrivent en première année de doctorat. Mais, si Louis achève celle-ci, en juin 1904, avec les éloges, Raoul connaît son premier échec.

Yomtob-Marcel, ayant opté pour la médecine, est tout aussi brillant. Externe des hôpitaux de Paris



RECHERCHE HISTORIQUE

de 1902 à 1907, il obtient une médaille de bronze de l'assistance publique, puis est nommé moniteur de manoeuvres obstétricales à la faculté et répétiteur à la clinique Baudelocque, ce qui lui permet de soutenir, en 1908, une thèse de 244 pages intitulée Divers résultats de l'opération de Porro à la clinique Baudelocque, qu'il dédie à ses parents et à ses frères.

Dans une famille de patriotes, on ne saurait se dérober à ses obligations militaires. Louis accomplit son service dans un régiment d'infanterie du 14 novembre 1904 au 23 septembre 1905 ; Raoul est réformé temporairement "pour faiblesse générale" ; reconnu apte, un peu plus tard, il passe dans la réserve le 30 décembre 1905. La constitution fragile de Raoul le pousse-t-elle à renoncer au barreau ? Il opte pour la magistrature et débute comme attaché au parquet de la Seine le 15 mars 1905, puis occupe divers postes dans la région parisienne jusqu'à la veille de la Grande Guerre.

Yomtob-Marcel incite-t-il ses frères à le rejoindre ? Le désir de s'en rapprocher décide-t-il, en 1906, Louis à poursuivre ses études à Paris ? Il se fait omettre du barreau aixois le 6 décembre 1906 et part pour la capitale où il trouve à se loger dans le quartier latin. Il y soutient une thèse de droit civil le 13 juin 1907. Cet ouvrage de 556 pages, qu'il dédie à ses parents "en témoignage de son affection et de sa reconnaissance" , a pour titre : Des preuves de la filiation naturelle non reconnue - Étude critique et de législation comparée Moins d'un an plus tard, le 30 mai 1908, il soutient une nouvelle thèse de droit romain de 324 pages qui porte sur La Justice privée - Son évolution dans la procédure romaine Un poste de chargé de conférences lui est, alors, offert à la faculté de Paris où il prépare parallèlement son agrégation de droit privé. Dans cette perspective, Louis Crémieu publie une dizaine de recherches, mais en vain, puisqu'il échoue à ce difficile concours en octobre 1908 et 1910. Sa déception semble le déterminer à abandonner l'Université : il retourne en Provence et se réinscrit au barreau aixois le 12 mars 1911, bénéficiant de la solide structure professionnelle familiale.

Yomtob-Marcel est également revenu dans le Midi : chef de clinique à l'école de médecine de Marseille depuis novembre 1908, il épouse le 5 avril 1910, dans cette ville, Suzanne-Agathe Berr. Native

d'Oran, cette dernière, âgée de 24 ans, est la fille du banquier Albert-Léon Berr et de Noémie-Sophie Crémieu, établis en Algérie.

Le 8 juin 1911, Louis convole à son tour, à Bourg-en-Bresse, avec Geneviève Bloch. De 10 ans sa cadette, l'heureuse élue est issue de l'union de Léa-Valentine Baze et du général Georges Bloch, officier de la Légion d'honneur, commandant la 27ème brigade d'infanterie.

On ne peut rêver meilleurs mariages...

En dépit de son activité d'avocat, Louis Crémieu ne renonce pas à ses recherches puisqu'il publie, en 1911 et 1913, deux articles de droit maritime et, en 1913, un Traité théorique et pratique sur les théâtres et spectacles, de 319 pages, qui fait l'objet des commentaires flatteurs.

L'ÉPREUVE DE LA GRANDE GUERRE

1914 est une année d'épreuves pour chacun. Le 15 avril Mme Rachel Crémieu s'éteint. Puis la guerre éclate, les trois frères sont mobilisés, au début d'août, laissant leur père bien seul.

Yomtob-Marcel, médecin aide-major dans une ambulance de Verdun, y manifeste "un esprit constant de discipline, une conduite parfaite, un zèle toujours attentif et un dévouement inlassable. Ces belles qualités soutenues par les plus solides connaissances professionnelles lui permettent de rendre les meilleurs services" , indique un rapport de son supérieur en octobre 1915. Tombé gravement malade, il doit être évacué et décède à Marseille, dans un établissement militaire, le 4 août 1918.

Raoul, malgré sa santé délicate, se dépasse. Fantassin, puis motocycliste, il participe aux batailles de la Marne et de l'Artois, notamment aux combats du Chemin des Dames. Noté comme un "bon soldat ayant toujours accompli son devoir" , il est blessé à deux reprises. Il obtient une citation le 4 novembre 1917, la croix de guerre avec étoile jaune et le grade de sous-officier le 3 mai 1918, mais demeure très amoindri par suite de contusions lombaires provoquées par un ensevelissement à Notre-Dame-de-Lorette. Détaché en janvier 1918 à la Justice militaire de l'armée d'Orient, il séjourne six mois en Albanie



RECHERCHE HISTORIQUE

à Pogradec, avant d'être rapatrié et mis en sursis d'appel le 6 juillet 1918. Démobilisé en avril 1919, promu sous-lieutenant de réserve le 17 janvier 1923, il est affecté au service de la Justice militaire de la 16ème région le 15 février. Passé lieutenant le 17 janvier 1927, il est rayé des cadres le 25 février 1931.

Louis est plus chanceux. Nommé caporal-infirmier le 12 octobre 1914, il part pour le front le 19 novembre, dans un régiment d'infanterie, et y reste sans interruption pendant près de trois ans. Il participe aux attaques des casernes de Chauvencourt, aux combats du Chemin des Dames et à la bataille de Verdun au cours de laquelle il est cité à l'ordre le 15 mars 1916, au motif suivant : "du 22 février au 11 mars 1916, a assuré son service de jour et de nuit, malgré un bombardement des plus violents, donnant ainsi un bel exemple de sang froid et de dévouement". Sa bravoure lui vaut d'obtenir la médaille de Verdun, la croix de guerre et de passer sergent. Le 1er octobre 1917, il est détaché à la mission militaire hellénique et, le 23 mars 1918, est nommé sous-lieutenant. Il est alors chargé de la réorganisation de la Justice militaire dans l'armée grecque. S'acquittant avec succès de cette fonction, il est fait chevalier de l'ordre du Sauveur hellénique et décoré de la croix de la valeur militaire hellénique. Cette expérience lui permet d'écrire, en collaboration avec Eustache Ananiadès, un haut responsable du ministère de la marine grecque, un ouvrage de 146 pages sur La Justice militaire, qui paraît en 1919. Démobilisé le 2 juin 1919, après plus de cinquante mois de campagne, il est promu lieutenant d'infanterie territoriale le 15 janvier 1921 et affecté, par décision ministérielle du 13 mai 1922, au service de la Justice militaire de la 15ème région. Il n'est rayé des cadres que le 25 septembre 1930.

Geneviève, son épouse, qui est de la même veine, a tenu à servir comme infirmière sur les lignes de front durant les hostilités.

Il va sans dire que la guerre, quelle qu'elle soit, laisse toujours une profonde empreinte à ceux qui s'y trouvent plongés et influe, à jamais, sur leur existence s'ils y survivent. Tel est très certainement le cas de Louis Crémieu dont les sentiments pour Geneviève se sont altérés au fil de leurs cinq années de séparation. Femme au caractère bien trempé, lassée par l'indifférence de son mari, Geneviève

demande le divorce. Celui-ci est prononcé aux torts de ce dernier, le 8 juillet 1919. Le courage de l'infortunée ne faiblit pas : elle s'investit dans des oeuvres caritatives, notamment à l'O.S.E., en 1941, aux côtés du professeur Olmer, du docteur Wolf et du Grand Rabbin Salzer, puis s'engage dans la Résistance, ce qui lui vaut de recevoir la Légion d'honneur.

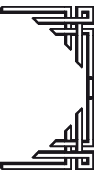
L'ENTRE DEUX GUERRES LE TEMPS DE LA RÉUSSITE

A son retour à la vie civile, Louis Crémieu reprend son cabinet aixois. Bénéficiant de l'estime de ses confères, il est élu membre du conseil de l'ordre de 1925 à 1927.

Raoul éprouve-t-il le besoin de se rapprocher de son frère ? Nommé juge à Béziers en décembre 1919, il est muté à Marseille en octobre 1925 et promu conseiller à la Cour d'Aix le 23 juin 1933.

Les deux jumeaux, trop longtemps séparés, habitent à présent avec leur père l'immeuble familial : Adrien Crémieu occupe le rez-de-chaussée, Louis le premier étage, Raoul le second.

Son dévouement amène Louis Crémieu à accepter d'être le syndic de l'association des mutilés et anciens combattants de la région d'Aix pour lesquels il publie, en 1922, un opuscule didactique sur la nouvelle législation des loyers. Le barreau s'avère-t-il trop étroit pour ses ambitions ? Conserve-t-il la nostalgie de l'Université d'Aix où il dispense, en 1921-1922, un cours de procédure civile et de voies d'exécution ? Éprouve-t-il le besoin de tirer parti de son "célibat" pour continuer à se dépasser ? Son éternelle poursuite de l'excellence le détermine, à l'approche de la quarantaine, à retenter l'agrégation à laquelle il réussit le 26 novembre 1922. L'Univers israélite du 15 décembre se réjouit de son succès. Un poste lui est offert, le 7 décembre, à la faculté d'Aix où il s'y fait aussitôt apprécier. Le doyen Moreau est heureux de souligner, en 1923, devant le conseil de l'Université, les "excellents services" rendus par le professeur Crémieu qui l'a "puissamment aidé à remplir sa lourde tâche". Aussi est-il titularisé, dès 1923, sur une chaire de droit civil et reçoit les palmes académiques.



RECHERCHE HISTORIQUE

Il n'a pas pour autant renoncé au barreau. Il a la chance d'avoir une charmante collaboratrice en la personne de Marie-Rose Bertet, dont le père est un agriculteur de Puyricard. Séduit par l'aménité de cette jolie brune, de 16 ans sa cadette, il décide de l'épouser, malgré leur différence d'âge, de condition et de religion. La cérémonie a lieu à la mairie d'Aix le 1er août 1925, après qu'un contrat ait été signé, quelques jours plus tôt, chez Me Berlier, un notaire de la cité. Les deux témoins sont des proches de la jeune femme, ce qui laisse supposer quelques réticences des Crémieu. En revanche, d'après le témoignage d'un parent de Marie-Rose, Louis Crémieu séduit les Bertet pas sa gentillesse et sa bonhomie. Sensible aux vertus terriennes, il assiste avec plaisir à toutes leurs réunions familiales. "C'était un bon vivant, il aimait plaisanter", se souvient ce cousin.

Est-ce par mimétisme ? Raoul Crémieu convole enfin, à 44 ans, le 27 mars 1926, avec la blonde Paulette Schroepfer, une protestante de 26 ans, fille d'un confiseur suisse calviniste, établi à Aix, et d'une catholique provençale. Sa fortune est moyenne, indique le dossier de ce magistrat ; un contrat est aussi signé chez Me Berlier. Cet hyménée a l'aval de Louis Crémieu puisqu'il en est témoin en compagnie de la soeur de la mariée.

Singulièrement, aucun des trois frères ne laisse de descendance.

A la faculté, la réussite de Louis Crémieu se confirme : promu officier de l'Instruction publique en 1929, on lui confie des cours au centre universitaire méditerranéen de Nice, puis, en 1937, une préparation à la profession d'avocat. En 1938, il inaugure, dans le cadre du diplôme d'études supérieures de droit privé, un séminaire de droit civil approfondi et comparé. Il apparaît indéniablement comme un mailon fort de l'établissement.

La qualité de ses enseignements et sa disponibilité étant appréciées des étudiants, une vingtaine le choisissent, entre 1925 et 1938, pour diriger leur thèse, notamment Melle Yvette Lobin, qui est la seconde femme à devenir agrégée de droit. Deux d'entre eux, Me Henry Poucel, du barreau de Marseille, et Me Trinh Dinh Thao, avocat à la Cour d'Aix, en témoignage de leur reconnaissance, lui

dédient leur travail : "A mon savant Maître, Monsieur le Professeur Crémieu", écrit le premier. Louis Crémieu semble être aussi un suffragant très recherché puisqu'il participe, dans le même temps, à une quinzaine de jurys de thèses.

Malgré ses lourdes obligations professionnelles, il ne néglige pas la recherche : il rédige de multiples articles dans des revues juridiques et plusieurs gros ouvrages qui deviennent des classiques tels son Précis théorique et pratique de procédure civile (1924) et son Précis de droit civil (1926). Remarquables par leur clarté, ces manuels connaissent plusieurs rééditions. Louis Crémieu figure, de 1928 à 1937, parmi les principaux collaborateurs du Tableau fiscal et juridique. Ce périodique, conçu dans le même esprit que l'actuel Particulier, a pour objectif de "protéger et défendre les intérêts du contribuable". La vulgarisation du droit, au moyen de publications didactiques et bon marché, demeure une préoccupation constante de Louis Crémieu. Sa sensibilité aux problèmes sociaux l'amène à réfléchir à la crise du logement et à consacrer plusieurs articles à la législation des loyers. Il y approuve la loi du 31 mars 1922 qui "a pris des mesures énergiques pour réprimer les abus scandaleux des spéculateurs", estime-t-il. Commentant la loi du 29 juin 1929, il revendique un droit au logement. Dans le même esprit, afin de faciliter l'accès des tribunaux aux plus démunis, il réclame, en 1924, en introduction de son Précis de procédure civile, une diminution des frais de justice. La complexité de la personnalité de ce juriste nous déconcerte parfois. Ce notable, si conservateur dans ses formes, apparaît "homme de gauche" au travers de ses écrits. Serait-il influencé par son épouse ?

Au fil des années, Louis Crémieu s'est acquis une si grande notoriété qu'il figure, aux côtés des professeurs Levy-Ullmann et Georges Ripert, parmi les sommités interrogées par la France judiciaire, en mars 1931, sur l'éventualité d'une révision du code civil.

L'année 1936 est marquée par la perte de son père le 21 mars, et de son ami le doyen Philippe Bonnacarrère, le 26 décembre, auquel une grande complicité intellectuelle l'unissait. Ces deux décès qui renvoient Louis Crémieu à la fragilité de son existence le déterminent-ils à acheter une concession au cimetière israélite d'Aix, le 20 janvier 1937, où



RECHERCHE HISTORIQUE

ses ascendants et son frère Yomtob-Marcel reposent ? Cette résolution, ainsi que les versets bibliques qu'il fait graver sur les tombes de ses parents, témoignent de la conscience de son appartenance (1). Cependant, les quelques israélites aixois qui l'ont connu et que nous avons interrogés ont souligné le détachement communautaire de Louis Crémieu que l'éventualité d'un "retour à Sion" ne semble pas effleurer. "Il paraissait plus proche des non juifs, nous ne le voyons jamais au Temple", nous a-t-il été dit.

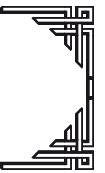
Le souvenir de son frère Raoul s'est, quant à lui, effacé ; des ennuis de santé ayant contraint ce magistrat à mener une vie plus retirée. Si son dossier ne laisse apparaître aucune carence professionnelle, ses infirmités l'obligent à prendre une retraite anticipée le 13 octobre 1939. Son admission à l'honorariat, le 3 novembre, atteste indubitablement de la valeur de ce conseiller.

Certaines similitudes dans la destinée des deux frères persistent ; l'émulation tourne parfois à l'aigre, nous-a-t-on chuchoté. Tous deux continuent à participer à la Justice militaire et reçoivent à des dates rapprochées les mêmes distinctions : le 5 août 1938, Raoul est promu chevalier de la Légion d'honneur, sur proposition du premier président de la Cour d'Aix ; Louis l'est, moins d'un an plus tard, le 28 juillet 1939, sur celle du ministre des finances. Cette décoration apparaît hautement méritée à ses collègues et confrères. La générosité des jumeaux est appréciée de tous. Ainsi, au décès de leur père, offrent-ils sa collection d'ouvrages magnifiquement reliés à diverses bibliothèques de la ville, la garniture de cheminée ornant son cabinet à l'ordre des avocats et louent pour un prix modique son appartement au professeur de droit Auguste Dumas.

En 1936 et 1937, Louis Crémieu est trésorier du conseil de l'ordre. Il s'y fait remarquer par le soin qu'il met à la gestion des comptes de sa caisse de retraites, tenant scrupuleusement ses collègues informés des placements obligataires et autres opérations réalisés. Son dévouement est récompensé : le 8 juillet 1937, il est élu bâtonnier par 37 voix sur 37 et réélu, le 13 juillet 1938, par 39 voix sur 41. A son initiative, des démarches sont entreprises pour qu'un local soit affecté par la Cour au cabinet du bâtonnier, la bibliothèque de l'ordre devient accessible le

samedi matin et des aménagements notables y sont apportés. Dès octobre 1937, Louis Crémieu s'occupe de la mise en oeuvre du projet de stage et de prestige préconisé par Me Gabriel-Arnaud à l'association nationale des avocats et approuvé par la faculté de droit d'Aix, pour assurer une meilleure formation des futurs membres du barreau. Grâce à sa "double casquette", Louis Crémieu mène à bien cette mission. En juillet 1939, il contribue à la création d'une caisse de prévoyance et de secours dans le but d'aider les veuves et orphelins des confrères aixois décédés. La parution, en 1939, de son Traité de la profession d'avocat, un ouvrage de référence pour tous les praticiens du droit, contribue à rehausser le lustre de son bâtonnat qui s'achève en juillet 1939.

A l'approche de la soixantaine, il donne l'impression d'être un homme comblé par la vie. Avocat en renom, il s'est constitué au fil des années une importante clientèle ; son élection à la tête du conseil de l'ordre témoigne de la reconnaissance de ses pairs et lui vaut désormais le privilège d'être appelé Monsieur le Professeur-Bâtonnier, titre auquel il ne serait pas insensible. Universitaire d'une autorité incontestée, il exerce dans un établissement au climat serein : "Les enseignants, moins nombreux qu'aujourd'hui, s'entendaient bien et formaient une grande famille", nous a confié Mme Daniel-Lamazière, fille du professeur Auguste Dumas. Sa vie privée semble idyllique : Louis Crémieu a la chance d'habiter un magnifique appartement de près de 300 m² dont les fenêtres donnent sur des jardins. Sa charmante épouse est une excellente maîtresse de maison qui le décharge de tous tracas domestiques. Le couple ne mène pas une vie mondaine, sort peu, si ce n'est pour se rendre aux réunions familiales de Puyricard ou séjourner aux Bambous, une bastide située au Tholonet, dont Louis Crémieu a hérité de son père. Le calme absolu, dont on jouit dans le parc ombragé de ce domaine, lui permet d'y travailler dans les meilleures conditions. Certes, il n'a pas d'enfants, mais les relations très fortes qu'il a su nouer avec ses étudiants compensent cette carence. Ceux-ci l'apprécient car ses enseignements, au plan très détaillé, sont faciles à mémoriser. Ils sont aussi sensibles à la passion, au plaisir, à la "couleur" qu'il y met. Sa gestuelle, sa superbe, son côté pontifiant, prêtent à sourire et son délicieux zézaïement lui confère un charme supplémentaire. Aussi se plaisent-ils à l'ova-



RECHERCHE HISTORIQUE

tionner, à la fin de chaque cours, sachant combien cela le touche. Louis Crémieu se fait leur complice, jugeant, sans doute, ces moments de débordements nécessaires pour soutenir l'attention de son jeune auditoire. Son indulgence aux examens est proverbiale : il passe pour le défenseur du "pauvre", toujours prêt à arrondir les notes, lors des délibérations. Deux avocats honoraires nous ont rapporté comment, avec force gestes, il suggère parfois les réponses aux candidats en difficultés. Quand ils se fourvoient, il tente de le leur faire comprendre par cette boutade irrésistible, compte tenu de son petit défaut de prononciation : "Vous essayez d'émettre des idées originales..." . La plupart de ceux que nous avons interrogés nous en parlent avec émotion. Le Recteur Michel Fabre, son étudiant de 1933 à 1937, nous en brosse ce portrait dans ses Mémoires : "Les cours de Crémieu, d'une grande clarté pédagogique, me paraissent tout à fait adaptés à des jeunes gens qui, jusqu'à leur entrée en faculté, n'avaient pas la moindre idée du droit. Je le revois en chaire. Comme tous ses collègues quand ils officient, il a revêtu la robe noire avec bandes rouges par opposition à la grande robe rouge réservée aux jurys de thèse et aux cérémonies. Il a posé sa toque sur le pupitre. Il se tient très droit, compensant ainsi la petitesse de sa taille. Ses yeux levés vers le plafond, c'est-à-dire le ciel, comme si Thémis ne cessait de l'inspirer, ne s'abaissent jamais sur les notes étalées devant lui. Sa voix qui n'est pas très timbrée mais d'un agréable accent provençal, s'élève et se renforce, son teint coloré par texture tourne au violet si un passage de son discours, et cela se produit plus que de raison, le passionne intensément ; les applaudissements qu'il sollicitait crépitaient. Leur tonnerre saluait la fin de la leçon tandis qu'il descend de chaire et s'incline en saluant de la toque. Il sort de l'amphi pas pour de bon car le voici qui revient et tel un acteur de théâtre, s'incline à nouveau devant son public enthousiaste. Et le manège peut se répéter plusieurs fois. Et il est même arrivé que son retour au vestiaire se déroule entre deux haies d'étudiants battant des mains à tout rompre. Et l'on raconte que devant un tel spectacle le doyen Bonnacarrère lui aurait un jour soufflé à l'oreille : "Dis donc, Louis, ne crois-tu pas qu'ils se foutent de toi ?" . Non, le doyen n'avait pas raison. Malgré le jeu auquel nous portaient ses petites manies, jamais nous n'aurions eu l'intention de le ridiculiser. Nous l'aimions car nous sentions combien ce professeur adorait professer. A

ce point qu'à la barre de la Cour d'appel près de laquelle il était inscrit comme avocat, le président souvent le rappelait à l'ordre : "Maître, nous ne sommes pas ici à la faculté !" . Me Max Amado, qui est aussi son disciple, à la fin des années 30, nous le décrit comme sensible aux marques de respect : "Inutile de dire, note cet avocat dans ses Souvenirs, que tous les étudiants ne manquaient pas de lui en prodiguer sans relâche. C'est ainsi que, tout au long d'un chemin qui conduisait de la faculté jusqu'à sa demeure, ils se relayaient sur son passage pour le saluer : "Bonjour Monsieur le Professeur-Bâtonnier"-et pour le voir, dix fois, cent fois, soulever son chapeau en présentant un visage plein de componction" . Les hommages tendent à se transformer en mystifications...

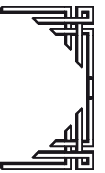
Il aurait pu continuer à mener cette existence heureuse sans la guerre qui éclate en 1939. Cinq années de dures épreuves débutent pour les jumeaux.

LES AFFRES INFLIGÉES A DEUX PATRIOTES SOUS VICHY

Louis Crémieu, malgré ses cinquante-neuf ans, n'écouant que son courage, contracte un engagement volontaire. Réintégré dans l'armée par arrêté du 21 juin 1939, il est affecté avec le grade de commandant au tribunal militaire de cassation de Lyon, en qualité de substitut du commissaire du gouvernement, puis au tribunal militaire permanent de la 15ème région, sis à Marseille, au fort Saint-Nicolas. Renvoyé dans ses foyers le 16 mai, il est rayé des cadres le 6 juin 1940.

Raoul veut, une fois encore, suivre son exemple : en septembre 1939, il formule une demande de réintégration dans les cadres de l'armée, mais est contraint de se désister, en raison de son mauvais état de santé.

Si la défaite affecte profondément Louis Crémieu, il n'est pas homme à se laisser gagner par l'abattement. Cet esprit résolument tourné vers l'avenir décide de donner forme à un projet qui lui tient à coeur : le 14 juin 1940, il obtient du conseil de l'ordre, dont il est membre, l'organisation, en liaison avec la faculté de droit, d'un enseignement pratique préparatoire à la profession d'avocat, ouvert aux sta-



RECHERCHE HISTORIQUE

giaires et étudiants de troisième année.

Il ne peut cependant demeurer indifférent aux premières mesures législatives prises par Vichy contre les israélites durant l'été 1940, notamment à la suppression de la loi Marchandau, le 27 août, qui permet aux journaux antisémites de développer leurs campagnes haineuses. La situation douloureuse de certains confrères juifs parisiens, réfugiés à Aix, l'émeut : le 27 septembre 1940, quand l'un d'eux, Me Levilion, demande l'autorisation de plaider, au besoin pour l'assistance judiciaire, mais ne peut justifier de son omission dans la capitale, Louis Crémieu s'abstient. à l'inverse, les autres membres du conseil rejettent d'emblée cette supplique en application de la règle "Nul ne peut être inscrit à deux barreaux" .

On perçoit la douleur de ce patriote, attaché aux grands principes de la République, à la lecture de la loi portant statut des juifs du 3 octobre 1940, le dépouillant non seulement de sa chaire à la faculté de droit, mais aussi de ses fonctions de membre du conseil de l'ordre des avocats à la Cour d'Aix, qu'il exerçait en qualité de bâtonnier sortant. Brutalement, le voici exclu de ces institutions et traité en paria parce qu'il est considéré comme juif, alors qu'il n'a plus aucune pratique religieuse. Son amertume est d'autant plus grande que le Maréchal Pétain, avec lequel il a partagé le calvaire de Verdun, a signé cette infamie... Mais la tradition légaliste est si puissante chez les judéo-comtadins que Louis Crémieu ne proteste pas. Dignement, il se borne à écrire, le 29 octobre 1940, au nouveau bâtonnier :

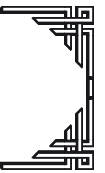
"En l'état de la loi du 3 octobre 1940, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne pourrai plus participer aux travaux du conseil de l'ordre. J'ai le coeur serré en pensant que mon père et mon grand-père en ont été, tous deux, membres et bâtonniers, que moi-même, j'ai été quatre ans membre du conseil de l'ordre et qu'au cours de mes deux années de bâtonnat, je me suis dévoué corps et âme aux intérêts de l'ordre. Je me suis acquitté dignement aussi de mon devoir à l'égard de la Patrie... C'est tristement, mais avec la conscience d'avoir toujours fait mon devoir, que je cesse de faire partie de votre conseil" .

Comme une centaine d'autres universitaires juifs, Louis Crémieu doit renoncer à enseigner. Après son dernier cours, le 19 décembre 1940, il entreprend

des démarches pour obtenir la liquidation de la pension de retraite à laquelle ses 19 années de professorat et ses 75 mois passés sous les drapeaux lui donnent droit. Il semble connaître quelque gêne puisqu'il s'adresse au secrétaire de la faculté pour tenter d'obtenir une avance. A en juger par un rapport stigmatisant l'état d'esprit "déplorable" du personnel de l'Université d'Aix-Marseille, expédié le 28 décembre 1940 au préfet, par le docteur Bouyala, responsable départemental de la Légion française des combattants, le "statut des juifs" est fort mal accueilli dans les établissements d'enseignement supérieur buccorhodaniens : "il y a eu quasi-unanimité, écrit-il, dans le désaveu et consternation véritable : politique raciste, loi imposée par l'Allemagne, tels ont été les premiers arguments donnés... Mais un véritable sentiment de douleur a été provoqué par la perspective de l'élimination prochaine de tel ou tel collègue sympathique, actif, estimé, en possession de titres et de diplômes conquis de haute lutte et qui va se voir interdire une carrière à laquelle il avait consacré jusqu'ici sa vie" ... Ce sentiment de compassion amène ses collègues à accorder l'honorariat à Louis Crémieu le 20 décembre 1940 ; cette distinction lui permet de continuer à faire partie du conseil et de l'assemblée de la faculté avec voix consultative, de figurer sur l'affiche de celle-ci, d'être convoqué aux cérémonies, conformément aux décrets des 28 mai 1921 et 15 février 1932. "La faculté a été heureuse de témoigner ainsi à M. Crémieu tous ses regrets pour ce départ imprévu et toute l'estime qu'elle a pour un collaborateur qui a toujours rempli ses fonctions avec une ponctualité et une conviction remarquables" , tient à souligner dans un rapport, en 1941, le doyen Raynaud. Louis Crémieu est touché par cette sollicitude, comme en atteste sa lettre du 25 février 1941 à Barthélemy Raynaud, qui a eu a coeur d'appuyer, à plusieurs reprises, ses démarches :

"Monsieur le Doyen,

Je vous remercie très cordialement, ainsi que mes collègues de la faculté, du témoignage de sympathie que vous m'avez donné en me faisant accéder à l'honorariat. Dans la grande douleur que j'éprouve en présence d'une carrière brisée, alors que j'ai conscience d'avoir toujours fait tout mon devoir, c'est une consolation pour moi de me dire que les liens qui m'unissent à la faculté, où j'ai fait toutes mes études de droit, où j'ai enseigné ensuite sous



RECHERCHE HISTORIQUE

l'égide des Maîtres vénérés qui m'ont guidé et encouragé, ne sont pas complètement rompus.

Je vous suis très reconnaissant de l'intérêt que vous me témoignez au cours de l'épreuve la plus cruelle de ma vie. J'ai conservé toute mon énergie, tout mon courage, et je continue à lutter dans la dignité d'une douleur silencieuse.

Je vous prie d'exprimer mes cordiales pensées et mes remerciements à tous mes collègues.

Je vous prie aussi d'agréer, Monsieur le Doyen, l'hommage de mes sentiments de vive gratitude et de respectueux dévouement".

Dans une autre missive datée du 26 décembre 1945 et retrouvée dans son dossier, Louis Crémieu avoue son désarroi : "La suspension arbitraire dont j'ai été victime m'a causé un dommage professionnel plus important pour moi que le préjudice pécuniaire, parce qu'il touche à la valeur spirituelle de mes fonctions ; elle m'a privé pendant trois ans et neuf mois des satisfactions que me donnait un enseignement, qui a été le but de toute une existence de travail", écrit-il.

On imagine les meurtrissures subies par Louis Crémieu durant cette période... la froideur de certains, les regards qui vous évitent, les trottoirs que d'aucuns traversent... "Ah ! qu'il était heureux, quand sous l'Occupation, au hasard d'une rencontre dans Aix, on le saluait d'un respectueux "Monsieur le Professeur" ; on avait l'impression qu'il retournait à la vie", se remémore le Recteur Fabre.

Est-ce par désir de continuer à défendre ses frères d'armes ? Le 21 janvier 1941, Louis Crémieu adhère à la Légion française des combattants qui regroupe dans les Bouches-du-Rhône, en 1941, quelques 73.244 personnes. Sa section locale aixoise est dirigée par Pierre Médan, président de l'Académie et professeur à la faculté des Lettres, que Louis Crémieu connaît vraisemblablement, leurs établissements étant voisins.

Ses avanies ne s'arrêtent pas là.

Après la publication de la loi du 2 juin 1941, il doit, comme son frère, se soumettre à l'humiliante déclaration imposée. "Pendant toute mon existence, tant à titre civil que militaire, je me suis dévoué au

service de notre pays et je suis prêt à continuer à le faire de toute mon âme et dans toutes les limites de mes forces physiques", précise Raoul Crémieu en accomplissant cette formalité.

On demeure tout autant frappé par le patriotisme exacerbé que par le légalisme constant dont les jumeaux ne se départissent pas dans leur détresse.

Le décret du 16 juillet 1941, signé par son collègue Joseph Barthélemy, Garde des Sceaux, et qui régleme la profession d'avocat, est une nouvelle source d'amertume pour Louis Crémieu : il l'oblige à quémander l'avantage de pouvoir bénéficier du *numerus clausus*. Le 22 septembre 1941, il réussit à obtenir de la Cour, toutes chambres réunies, l'autorisation d'être maintenu par priorité au tableau de l'ordre des avocats, en qualité d'ancien combattant de la guerre 1914-1918.

L'aryanisation économique n'épargne pas non plus Louis et Raoul Crémieu.

En application des lois des 26 avril et 22 juillet 1941, leurs comptes sont bloqués tandis que leurs portefeuilles de valeurs mobilières sont placés sous séquestre de l'administration des domaines.

Le 9 février 1942, par ordre du commissariat général aux questions juives, des sommes importantes sont prélevées sur leurs comptes respectifs (45.069 frs pour Louis ; 2722,75 frs pour Raoul), puis virées sur celui de l'Union générale des Israélites de France pour servir au paiement de l'amende d'un milliard infligée par les allemands, en décembre 1941, à la suite d'attentats perpétrés en zone occupée contre leurs ressortissants.

Par arrêté du 3 octobre 1942, l'hôtel de la rue Goyrand et la bastide Les Bambous sont pourvus d'un administrateur provisoire. Ce dernier, qui a tous les pouvoirs, entreprend de vendre ces biens. Ses émoluments, comme le remboursement de ses frais, qui se montent à 20.000 frs, sont prélevés sur les avoirs des victimes, conformément aux articles 22 de la loi du 22 juillet 1941 et 11 de l'arrêté du 6 octobre 1941. A la fin octobre 1942, un architecte marseillais est chargé d'expertiser et d'évaluer l'immeuble aixois, prélevant, au passage, 9.500 frs pour prix de



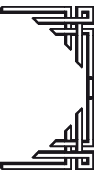
RECHERCHE HISTORIQUE

son travail, sur les comptes de Louis et Raoul Crémieu. Son mémoire, établi le 10 février 1943, conclut : "Nous sommes certains que cette propriété pourra être réalisée facilement et que les enchères seront très disputées, car il y a peu de vente d'immeubles de cette nature à Aix, dans ce quartier très recherché. Nous estimons que sa mise à prix pourrait être fixée à la somme d'un million-huit-cent-mille francs". Mais, bon juriste, batailleur quand il le faut, Louis Crémieu n'est pas homme à se laisser faire. Il va donc tout mettre en oeuvre pour empêcher sa spoliation, avec l'appui de son jumeau qui envoie même, le 15 janvier 1943, une supplique émouvante au Maréchal Pétain. On demeure impressionné devant la ténacité que révèle la volumineuse correspondance rédigée par Louis Crémieu pour tenter d'éviter l'aryanisation de ses biens. Le 19 janvier 1943, invoquant le bénéfice de l'article 1er de la loi du 17 novembre 1941 réglementant l'accès des juifs à la propriété foncière, il adresse une requête au commissariat général aux questions juives pour obtenir la levée de l'administration provisoire. Le 15, rue Goyrand, fait-il ressortir, n'est pas "une maison de rapport", mais son domicile et son cabinet. Sa vente "aurait pour effet, d'une part, de me priver de l'appartement qui constitue mon unique résidence, où j'habite avec ma femme, née Marie-Rose Bertet, de religion catholique et, d'autre part, de paralyser l'exercice de ma profession en m'enlevant les locaux affectés à mon cabinet d'avocat". Quant aux Bambous, il a, argue-t-il, entrepris de mettre en valeur ce domaine de 12 hectares. "Cet immeuble qui, avant la guerre de 1939-1940, était devenu à peu près infertile, faute de main d'oeuvre, a été, depuis cette époque, complètement remis par mes soins en état de culture. Par un effort constant, j'en ai assuré l'exploitation, en partie par moi-même, en partie avec l'aide de paysans voisins, ainsi que l'atteste le certificat ci-joint du maire du Tholonet. Un vignoble, qui périssait, a été remis en pleine production. Les champs ont été affectés à la culture des céréales. Des prairies abandonnées ont été transformées en jardins potagers. Les oliviers ont été taillés et fumés. J'y ai fait des dépenses considérables et consacré tout mon temps disponible. Actuellement, cette exploitation est paralysée du fait de mon dessaisissement. J'ajoute qu'aucun texte n'interdit aux israélites de détenir et d'exploiter des immeubles ruraux. La loi du 17 novembre 1941 ne vise que les maisons de rapport et

fait expressément exception pour les exploitations agricoles... Les revenus tirés de cette propriété rurale, au demeurant, couvrent à peine les charges et frais d'entretien", souligne-t-il. Effectivement sa supplique est acceptée, eu égard à sa personnalité et à ses titres militaires, pour ce qui est de son hôtel aixois (moyennant le blocage des fonds provenant du bail consenti au professeur Dumas), mais sa demande est rejetée pour sa bastide du Tholonet : "La profession d'agriculteur, telle qu'elle doit répondre au voeu de la loi, consiste à travailler de ses mains et à exploiter personnellement une terre, et non, à faire appel au concours de certains cultivateurs voisins. Une semblable activité est incompatible avec l'exercice normal de la profession d'avocat. Il convient de mettre en vente les Bambous", conclut le commissariat aux questions juives le 22 septembre 1943. Pour parer à cette menace, Louis Crémieu formule une requête tendant à obtenir l'autorisation de faire donation des Bambous à sa conjointe. Ces démarches dilatoires, qui retardent les opérations de spoliation, s'avèrent efficaces : en août 1944, les Bambous ne sont toujours pas vendus...

Avec l'arrivée à Aix des troupes allemandes, en septembre 1943, les appartements de Louis et Raoul Crémieu, qui sont alors assignés à résidence à Marseille, sont réquisitionnés, dès le 25, pour y installer un mess. Lors de cette opération, injonction est faite aux dames Crémieu de ne prendre que leurs affaires personnelles. Mais ces deux braves épouses, "grâce au petit escalier intérieur, parviennent à faire passer au professeur Dumas des vêtements de leurs maris", tandis que les nouveaux maîtres des lieux attendent dans l'entrée, se souvient Mme Daniel-Lamazière. Les jumeaux ne retrouveront qu'une partie de leurs mobiliers quand ils reprendront possession de leur demeure en octobre 1944. Celle-ci subit, de surcroît, diverses dégradations.

Dès l'été 1942, Louis Crémieu semble éprouver des difficultés financières qui l'amènent à s'adresser au directeur régional du service de l'aryanisation économique pour obtenir l'envoi de subsides : "le montant de ma retraite ne me permet pas de faire face aux lourdes charges qui pèsent sur moi pour l'entretien de mon foyer", lui écrit-il, le 12 juillet. Pour tenter de résoudre ses problèmes matériels, Louis Crémieu doit dispenser des leçons particulières



RECHERCHE HISTORIQUE

res, ce qui lui vaut probablement d'être dénoncé comme le laisse entrevoir cette réponse, datée du 17 juin 1942, à une demande d'enquête du commissariat général aux questions juives : "Il est exact que M. Crémieu a repris une partie de son activité professorale. Il donne des cours à son domicile". En revanche, Louis Crémieu paraît avoir renoncé à ses recherches, à partir de 1940. Contraint à d'innombrables démarches administratives, obligé de se livrer "aux travaux des champs" pour sauver les Bambous, écrasé de soucis, il ne se remettra à publier qu'à la Libération.

Durant l'été 1943, Louis et Raoul Crémieu connaissent de nouvelles vexations : dans la nuit du 24 au 25 juin, tous deux sont arrêtés par les allemands, à leur domicile, avec une vingtaine d'autres coreligionnaires parmi lesquels M. Fernand Astruc, un négociant et le Bâtonnier Yves Kleniec, qui est alors adolescent. Ils sont d'abord gardés à vue dans les locaux de la Feldgendarmérie, sis 4, cours Mirabeau. Au travers des barreaux, ils peuvent distinguer les membres de leurs familles, tentant d'obtenir des informations. Marie-Rose Crémieu est de ceux-là et le professeur, apercevant son épouse, murmure ému : "la malheureuse, qu'a-t-elle fait..." , se remémore le Bâtonnier Kleniec. Au petit matin, "nous sommes transportés en camion au siège de la Gestapo, 425, rue Paradis à Marseille, où l'on relève nos identités, puis incarcérés à la prison Saint-Pierre. Nous nous y retrouvons dans une cellule, hommes et femmes réunis, à plus de quatre-vingt-cinq, contraints à dormir sur des paillasses et soumis à un régime se résumant en cela : Kartoffeln und Wasser", rapporte le Bâtonnier Kleniec. Malgré ces conditions éprouvantes de détention, Louis Crémieu et son frère ne se départissent pas d'un souci de dignité... Avisés d'une visite des représentants de la Croix-Rouge (qu'ils ne verront finalement jamais), les jumeaux tentent de s'habiller correctement, malgré les protestations de leurs compagnons d'infortune, se remémore Maître Kleniec. Ce même sentiment pousse-t-il Louis Crémieu, interrogé plus tard sur son internement, à répondre par cette litote : "Ces Messieurs ont été charmants" ?

Mme Daniel-Lamazière nous fournit cet autre témoignage : "J'étais dans l'appartement du rez-de-chaussée. Mme Louis Crémieu est venue, dans la nuit

par le petit escalier intérieur, taper à la porte de la chambre de mes parents, les mettant au courant de l'arrestation de son époux et de son beau-frère. Madame Crémieu, femme intelligente et au grand coeur, a mis tout en oeuvre pour obtenir leur libération, faisant intervenir auprès du chef de la Gestapo à Marseille nombre de personnalités influentes dans le monde politique et judiciaire. C'est grâce à son dévouement que les deux hommes ont été sauvés..."

En effet, Marie-Rose Crémieu avise aussitôt le conseil de l'ordre de ces événements. Celui-ci charge Paul Clérico, bâtonnier en exercice, d'entreprendre des démarches auprès des autorités allemandes. Me Clérico, accompagné de Me Edmond de Saint-Ferréol, secrétaire du conseil et de Me Gabriel-Arnaud, descendent à Marseille rendre visite à l'intendant de police Andrieu, puis au commandant Muller, à la Gestapo.

Me Gabriel-Arnaud semble jouer un rôle déterminant dans cette intercession. Commandeur de la Légion d'honneur, bâtonnier de 1925 à 1927 et en 1937, président de l'association nationale des avocats, il jouit d'un fort prestige et d'un solide réseau de relations. Ses talents de négociateurs étant bien connus, Mme Crémieu a insisté pour qu'il se joigne à la délégation. Me Gabriel-Arnaud va, effectivement, obtenir non seulement l'élargissement des deux frères Crémieu, mais celui de Fernand Astruc qui a été son condisciple au lycée d'Avignon. Selon le Bâtonnier Charles Cohen, Me Gabriel-Arnaud, rencontrant l'officier nazi responsable de leur arrestation, aurait gravement attiré son attention sur le fait que ces prisonniers étaient "des juifs du Pape". Impressionné par ce titre et cette qualité qu'il ne connaissait pas, cet allemand aurait consenti à relâcher les trois hommes, leur évitant de justesse la déportation. Lors de la célébration du cinquantenaire professionnel de Me Gabriel-Arnaud, le 2 juillet 1947, Louis Crémieu, reconnaissant, se fera un devoir de rappeler "comment dans la dure persécution dont il fut accablé, il trouva dans le conseil de l'ordre et dans le Bâtonnier Gabriel-Arnaud des défenseurs courageux qui l'arrachèrent aux geôles de la police allemande".

Après leur élargissement, le 28 juillet, Fernand Astruc, Louis et Raoul Crémieu sont assi-



RECHERCHE HISTORIQUE

gnés à résidence à La Clue, une grande bastide d'une quinzaine de pièces, située dans le quartier de la Valentine à Marseille et mise à la disposition de l'U. G. I. F. Les jumeaux y partagent la même chambre. Leurs admirables épouses se concertent souvent avec Mme Astruc. L'énergique Marie-Rose Crémieu, qui se déplace à vélo durant cette triste période, déploie une énergie peu commune. En septembre 1943, les trois hommes sont autorisés à quitter La Clue, nous a indiqué, M. Claude Astruc.

Leurs appartements étant occupés par les allemands, les jumeaux se réfugient au Tholonet. Ils y demeurent jusqu'à la Libération, s'abstenant, par prudence, de revenir à Aix, nous a confié Mme Daniel-Lamazière. Ils semblent bénéficier de complicités dans ce village où des personnes compatissantes les cachent en cas d'alerte, nous a-t-il été rapporté par la famille de l'une d'elles. Il est vrai qu'Adrien Crémieu a légué au Tholonet une élégant oratoire de sa propriété et ses fils ont exécuté avec empressement la volonté du défunt ; ces gestes peuvent expliquer la reconnaissance des habitants de cette commune.

Le 20 avril 1944, Louis Crémieu y est cependant arrêté, une seconde fois. Nous n'avons pas de renseignements sur les circonstances de cette voie de fait, mais certaines concordances de dates sont à relever : deux jours plus tôt, le 18 avril 1944, Mme Edma Levy-Valensi, épouse d'un avocat, est également prise à son château de Célony, par une bande de miliciens à la solde de la Gestapo. Sentant la victoire leur tourner le dos, ceux-ci font preuve d'une hargne effroyable. Envoyée d'abord à Drancy, Mme Lévy-Valensi mourra à Auschwitz. La mobilisation du conseil de l'ordre en faveur de Louis Crémieu est, là encore, rapide. Le 21, au matin, les Bâtonniers Clérico et Alfred Jourdan se rendent à la Kommandantur, puis à la sous-préfecture et enfin à l'office de placement allemand. Ces démarches sont couronnées de succès : Louis Crémieu est relâché le soir même.

La Libération, quatre mois plus tard, est accueillie par la famille Crémieu avec une immense joie, se souvient Mme Daniel-Lamazière.

L'APRÈS-GUERRE : LE BONHEUR D'UN PROFESSEUR SANS PAREIL

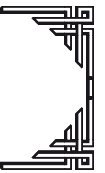
Les jumeaux peuvent regagner leurs appartements aixois. Ils doivent cependant entreprendre des formalités fastidieuses, en 1945, pour obtenir le remboursement des sommes et du mobilier dont ils ont été dépossédés, ainsi que des dégradations faites à leur immeuble par les troupes d'occupation.

Louis Crémieu, dès le 7 septembre 1944, est invité à revenir siéger au conseil de l'ordre, où il est accueilli, le 19 septembre, avec une émotion partagée.

Le 4 octobre 1944, un arrêté de René Capitant, ministre de l'Éducation nationale, lui permet de réintégrer l'Université. Dans son rapport annuel, à la fin de 1944, le doyen Barthélemy Raynaud tient à souligner : "La faculté s'est étroitement associée aux épreuves subies par M. Crémieu et est heureuse de retrouver en lui le collègue aimé et apprécié qu'il a toujours été". Tout à son bonheur, Louis Crémieu décide de renoncer au barreau. Expliquant cette décision, il écrit au Bâtonnier Clérico : "Je serai à partir du début du mois de novembre, très absorbé par mon service à la faculté de droit... Je ne disposerai plus du temps nécessaire à l'exercice de la profession d'avocat. Celle-ci exige toute l'activité et tout le dévouement de ceux qui s'y consacrent... Un avocat se doit tout entier à sa profession. Dans ces conditions, considérant que je ne dispose plus d'une liberté d'action suffisante, j'ai l'honneur de demander mon admission à l'honorariat". Le 23 octobre 1944, le conseil de l'ordre exauce son vœu en "regrettant le départ de ce bâtonnier qui, une fois de plus, donne un exemple de haute conscience professionnelle", mais se réjouissant "de savoir que, chargé des cours du prestage, il dirigera la formation des futurs avocats". Le 24 octobre, Louis Crémieu confie au doyen Joseph Bry : "Je vais pouvoir me consacrer complètement à l'exercice de ma profession d'enseignant qui a été le but et l'idéal de toute ma vie. Je vous dis encore combien j'ai été heureux de reprendre ma place parmi vous". Nommé à compter du 1er juillet 1945, assesseur de ce doyen, Louis Crémieu accomplit cette fonction jusqu'en 1948 et est membre, dans le même temps, du conseil de l'Université. Ses missions sont ardues car l'organisa-



RECHERCHE HISTORIQUE



tion des cours et des examens dans un bâtiment exigü devient problématique avec l'accroissement du nombre d'étudiants, à la Libération. On doit recourir à des locaux extérieurs à la faculté, ce qui suscite des embarras et dépenses nouvelles. L'application des mesures prises en faveur des prisonniers de guerre, déportés, requis par le S.T.O, maquisards, entraîne maintes complications (organisation de sessions spéciales d'examens, validation d'études faites et d'épreuves passées en captivité). Les pénuries entraînent tant le fonctionnement des services que l'hébergement de la jeunesse estudiantine. La précarité des transports justifie l'octroi de facilités à ceux qui ne peuvent se déplacer... Les responsabilités de Louis Crémieu s'étendent à l'institut d'études juridiques de Nice, créé en 1938, dont il est membre du conseil d'administration, depuis le 19 novembre 1945. L'école de l'air de Salon ne peut manquer de faire appel à ses compétences : il y dispense des cours, de 1950 à 1952, ce qui lui vaut de recevoir la médaille de l'aéronautique.

Toujours soucieux de faciliter le travail de ses étudiants, ce professeur, très à la page, édite, à présent, ses cours sous forme de photocopies. Malgré ses épreuves (dont il ne parle guère), il ne laisse jamais transparaître la moindre amertume et ne se départit pas de la plus grande courtoisie. Il parvient ainsi à cacher, sous sa bonhomie, la cicatrice causée par l'injustice dont il a été l'objet. Sa magnanimité est telle qu'il signe, en janvier 1945, la supplique adressée par ses collègues pour obtenir la libération de Georges Ripert, secrétaire d'État à l'Instruction publique de septembre à décembre 1940, alors emprisonné à Fresnes. Ses étudiants, qui le surnomment Papa Crémieu ou Bon papa, sont attachés à ce professeur qu'ils ovationnent avec autant de ferveur quand il pénètre dans un amphithéâtre. Continuant à vivre intensément les sujets qu'il traite, Louis Crémieu les émaille de multiples exemples tirés de sa pratique professionnelle et les agrmente d'une gestuelle de bon aloi, suscitant l'attention amusée de ses auditeurs. Sa satisfaction quasi physique est communicative, elle illumine ses cours et les rend plus attractifs, nous a confié le professeur Michel Borysewicz, son disciple de 1951 à 1952. Très consciencieux, Louis Crémieu parvient à clore avec régularité son programme et ses leçons, bien construites, conservent la même limpidité. Respectueux des traditions, il persiste

à faire passer ses oraux en robe, tout en manifestant beaucoup d'humanité envers les candidats, nous ont précisé les professeurs Hélène Laval et René Verdoy, ses élèves à la même époque. Louis Crémieu donne, à tous ceux que nous avons questionnés, l'impression d'être un homme heureux et d'aimer profondément son métier.

Il renoue également avec la recherche en publiant, entre 1946 et 1965, trois traités de droit international privé, de droit civil et de procédure, plusieurs fois réédités, deux articles ainsi qu'une cinquantaine de notes de jurisprudence.

Nous savons de source sûre, que le 26 septembre 1946, à 7 heures 30, Louis Crémieu est baptisé par l'archevêque d'Aix, Mgr. Charles de Provençères, en sa chapelle. Le parrain est le doyen Bry, qui sera vice-président des amitiés judéo-chrétiennes d'Aix, la marraine Fernande Bertet, soeur de Marie-Rose. Aussitôt après, le prélat célèbre son mariage religieux avec pour témoins le même Joseph Bry et le vicaire général Courbier, protonotaire apostolique. Sa décision, nous a-t-il été assuré, était prise depuis quelques années, mais Louis Crémieu en a repoussé l'exécution, durant la guerre, pour ne pas se désolidariser des souffrances de ses coreligionnaires. L'affection portée à sa vaillante épouse joue probablement un rôle déterminant dans son cheminement. Quelques adroites pressions ecclésiastiques n'achèvent-elles pas de circonvenir cet homme déstabilisé par les épreuves traversées ?

Cette conversion, comme l'hyperactivité de Louis Crémieu, à la Libération, ne traduisent-elles pas sa volonté d'occulter le douloureux souvenir de l'Occupation ? La vente des Bambous, peu après la fin des hostilités, n'est elle pas symptomatique de ce refoulement ?

En application des lois du 27 février 1948 (art. 9), 14 septembre 1948 (art. 16) et du décret du 18 décembre 1948, il obtient du ministère de l'Éducation nationale d'être maintenu en activité jusqu'à 70 ans, afin de rattraper les quatre années perdues. Le 30 septembre 1952, Louis Crémieu peut faire valoir ses droits à la retraite. Son dernier cours donne lieu à une cérémonie mémorable : de beaux discours sont prononcés et une gerbe de fleurs lui est offerte par ses



RECHERCHE HISTORIQUE



étudiants. Puis, ceux-ci voulant manifester leur affection à ce professeur sans pareil, lui font traverser la ville à l'arrière d'une voiture décapotable, escortée de motocyclistes actionnant à tout rompre le klaxon de leur lambretta ou de leur vespa. Louis Crémieu, tout ému, salue de la main ceux qui l'applaudissent sur son passage. Un banquet d'adieu, organisé dans un restaurant, clôture cette journée.

Son dévouement et sa haute conscience professionnelle sont récompensés : promu officier de la Légion d'honneur en 1951, il est nommé, le 26 septembre 1952, sur la proposition unanime du conseil de la faculté, professeur honoraire.

L'année 1954 est endeuillée par la perte de son frère Raoul qui meurt prématurément, le 21 octobre. Il repose au cimetière d'Aix dans le caveau des Schroepfer, aux côtés de son épouse Paulette, décédée en 1971.

Grâce à des autorisations ministérielles et à l'appui des doyens, Louis Crémieu peut, jusqu'à 79 ans passés, dispenser des cours de droit civil assortis de travaux pratiques en première année de capacité et faire des conférences préparatoires à l'examen du prestige. Il y manifeste le même enthousiasme, donnant ainsi à ses disciples une belle leçon d'optimisme. Mais à la fin du mois de juin 1961, ayant sollicité le renouvellement de son service, le directeur général de l'enseignement supérieur croit devoir s'y opposer : "Il m'apparaît qu'un professeur âgé de 80 ans ne saurait, en aucune façon, assumer un cours complémentaire", écrit ce haut fonctionnaire au doyen de la faculté. Ce refus affecte vivement Louis Crémieu dont le bonheur est d'enseigner.

Retraité, Louis Crémieu revient régulièrement à la bibliothèque universitaire faire des recherches. Cela lui donne l'occasion de traverser le parc Jourdan qu'il affectionne. Certains anciens étudiants se remémorent cet élégant octogénaire, en costume trois pièces agrémenté de décorations à la boutonnière, se promenant avec sa canne, et rendant un salut en se découvrant avec beaucoup de forme. Il conserve jusqu'au bout la même vivacité intellectuelle comme me l'a confirmé le professeur Jean-Louis Mestre, qui lui rend visite en 1973. Néanmoins des problèmes rhumatismaux finissent par entraver

ses sorties.

Louis Crémieu décède le 19 octobre 1979, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année. Ses obsèques sont célébrées dans l'intimité à Puyricard. Il y est inhumé dans le caveau de la famille Bertet, revêtu de sa robe de professeur, conformément à son souhait et en témoignage de son attachement à son sacerdoce.

"Sa disparition a été apprise à Aix avec émotion et respect... Juriste de haute compétence, professeur éminent, M. Louis Crémieu avait montré assez de bienveillance pour mériter dans le monde étudiant le surnom de "père des étudiants", écrit le Courrier d'Aix du 3 novembre 1979.

Son épouse, Marie-Rose, le suit deux ans plus tard, le 31 octobre 1981. Ils reposent désormais côte à côte. Une simple plaque de marbre apposée sur sa tombe portant : "Louis Crémieu, Professeur à la Faculté de Droit, ancien Bâtonnier (1881-1979), rappelle le souvenir de cet homme d'exception.

() On peut lire sur la tombe de Rachel Crémieu ce verset biblique : "Ses enfants se lèveront pour la vénérer et son époux pour la louer" (Proverbes XXXI, 28) et sur celle d'Adrien Crémieu : "Seigneur, les hommes justes, droits, reposent à l'abri de ta gloire" (Psaumes CXL, 14).



Benjamin CREMIEUX

